



VENELLES

Département des Bouches-du-Rhône
Métropole Aix-Marseille-Provence

REPUBLIC FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
ARRONDISSEMENT
D'AIX EN PROVENCE



COMMUNE DE VENELLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 16 Décembre 2025
à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|-----------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Ayant pris part à la délibération |
| 29 | 29 | 28 |

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, MARTINE HENON, ALAIN SOLAZZI, BRIGITTE CORDARO, DENIS RUIZ, VALERIE BUSSO, SYLVIE ANDRE, VIRGINIE GINET, JEAN-CHARLES FIARD, DAVID FERNANDEZ, NICOLAS CONRAD, THIBAULT DEMARIA, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHIER, SYLVIE FEUGA, JEAN-YVES SALVAT.

POUVOIRS : BERNARD ROUBY A FRANÇOISE WELLER, DOMINIQUE ALLIBERT A MARIE SEDANO, GISELE GEILING A ARNAUD MERCIER, OLIVIER BRUN A PHILIPPE DOREY.

ABSENT : LIONEL TCHAREKLIAN

Délibération n°

N° D2025-218

Objet

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION
D'AIDE A L'INGENIERIE DES COMMUNES POUR LA REALISATION
D'UNE BASE D'ADRESSAGE LOCALE**

Exposé des motifs :

La commune de Venelles souhaite s'engager dans une démarche de modernisation de son adressage, conformément aux exigences légales. Cette convention avec le CRIGE PACA permettra de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour :

- Mettre en place une « Base Adresses Locales » certifiée et à jour,
- Former les agents communaux à l'utilisation de la plateforme mes-adresses.data.gouv.fr,
- Assurer une gouvernance locale tout en délégant la réalisation technique si nécessaire,
- Informer les habitants des changements d'adressage.

La durée de la convention est fixée à 12 mois, renouvelable une fois pour une durée supplémentaire de 12 mois.

Visas:

Oui l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le CRIGE PACA pour la réalisation de la Base d'Adressage Locale (BAL),
- **DE DÉSIGNER :**
 - o Un référent communal : Frédéric Garcia, Responsable des services techniques
 - o Un élu référent : Alain QUARANTA – 2^{ème} adjoint délégué aux grands travaux, voirie, réseaux, propreté urbaine, chasse et pêche.
- **DE VALIDER** la participation financière de 1 000 €.
- **DE S'ENGAGER** à respecter le planning de travail défini avec le CRIGE.

ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOIX EXPRIMEES

27 VOIX POUR : FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, MARTINE HENON, ALAIN SOLAZZI, BRIGITTE CORDARO, DENIS RUIZ, VALERIE BUSSO, SYLVIE ANDRE, VIRGINIE GINET, JEAN-CHARLES FIARD, DAVID FERNANDEZ, NICOLAS CONRAD, THIBAULT DEMARIA, JOSEPH TORCHIO, BERNARD ROUBY, DOMINIQUE ALLIBERT, GISELE GEILING, OLIVIER BRUN, ANNIE MOUTHIER, SYLVIE FEUGA, JEAN-YVES SALVAT.

1 ABSTENTION : ARNAUD MERCIER

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER

| | |
|---------------------------|--|
| Certifié affiché du | Le directeur général des services, Philippe SANMARTIN |
|---------------------------|--|